



Nom du projet/activité	Amélioration du flux des services écosystémiques dans les bassins versants biologiquement riches de la région Sud d’Haiti (BIODIVERSITÉ SUD)
Numéro de reference:	HPI20230718- BIODIVERSITÉ
Pays:	Haiti

DEMANDE DE PROPOSITION

No. HPI20230718-BIODIVERSITÉ

Recrutement d’un Consultant-Expert Local AGR/expert genre pour identifier les meilleures activités alternatives pour soutenir les femmes, fournir une formation au bénéficiaires et aider à mettre en place ou à renforcer les mutuelles de solidarité pour les femmes dans les sites du projet

Date de publication de la Demande de Proposition :	10 septembre 2024
Durée du contrat:	40 jours
Date limite de soumission des questions :	19 septembre avant 2h00pm
Date limite de soumission des propositions :	30 septembre 2024 avant 10h00am
Soumission électronique à l'attention de :	PROCUREMENT HEIFER
Soumission électronique :	logistique-ht@heifer.org
Renseignements pour toute demande de renseignements au sujet de cette Demande de Propositions :	logistique-ht@heifer.org

TABLE DES MATIERES

- I- Détails du projet
- II- Contexte
- III- Objectif de la consultation
- IV- Tâches spécifiques et responsabilités spécifiques
- V- Résultats attendus
- VI- Méthodologie
- VII- Coordination & appui
- VIII- Qualifications requises
- IX- Procédure de sélection et durée de la prestation
- X- Livrables, calendrier et conditions de paiement
- XI- Duree de la prestation
- XII- Documents de candidature
- XIII- Normes & politiques de l'organisation

I. Détails du projet

Agence d'exécution : **Heifer International Haïti**

Maitre d'ouvrage : **Ministère de l'Environnement (MDE)**

Bailleurs : **Heifer International Haïti, GEF et PNUD**

Durée du projet: **6 ans**

II. Contexte

Heifer Project International est une Organisation Internationale Non Gouvernementale à but non lucratif apportant son expertise de plus de vingt (20) ans dans l'agriculture et l'élevage dans le souci de donner de meilleures conditions de vies aux familles bénéficiaires. La mission globale : « combattre la pauvreté et la faim par le biais d'un développement communautaire durable ».

Des efforts sont déployés maintenant dans le département du Sud d'Haïti à travers le projet d'Amélioration du Flux des Services Ecosystémiques dans les Bassins Versants Biologiquement Riches de la Région Sud d'Haïti (Biodiversité Sud). Le but étant de « renforcer la gouvernance environnementale des écosystèmes au niveau des 5 bassins versants dans le sud (Aquin-Saint Louis du Sud, Cavaillon, Les Cayes, Tiburon-Port Salut) et dans les départements Grand'Anse et Nippes (Corail-Anse à Veau).

Ce projet s'articule autour de quatre principales composantes :

- 1- Renforcement de la gouvernance et des capacités pour intégrer la protection de la Biodiversité dans la gestion des bassins versants ;
- 2- Restauration des écosystèmes pour renforcer la fourniture de services écosystémiques ;
- 3- Application de pratiques fondées sur le marché pour les petites et moyennes entreprises (PME) liées aux produits de base ;
- 4- Suivi et évaluation (S&E), génération et diffusion des connaissances

Ce projet est cofinancé par le GEF (Fonds Global de l'Environnement), Heifer Project International et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en partenariat avec le ministère de l'Environnement (MDE), est une réponse à un constat initial :

Le pays connu comme un hotspot de biodiversité, caractérisé par la diversité de ses caractéristiques climatiques, géographiques et topographiques. Les zones biosphères, comme le Massif de la Hotte, les parcs de La Visite et de Macaya, sont situées dans le sud ; ces zones sont à la base des moyens de subsistance des communautés de petits agriculteurs. Cependant, les problèmes i) d'instabilité politique et de pauvreté, de système public affaibli et dépendant de l'aide, et d'opportunités économiques (compte tenu des manques de financement, d'incitations et d'accès au crédit) et la prospérité partagée limitées ont ii) fait que les biens et services fournis par ces écosystèmes sont surexploités, d'où la dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité. Les pertes de

biodiversités et la réduction des biens et services écosystémiques entraînent la dégradation des conditions de vie ; la chute des rendements agricoles et l'augmentation de la vulnérabilité de la population aux risques d'inondations et de glissements de terrain. À son tour, cette population non soutenue par l'action gouvernementale recourt à des pratiques non-durables comme le braconnage et l'extraction de bois comme stratégie de survie, ce qui dégrade encore plus les écosystèmes.

Le faible financement dans le secteur agricole provient soit de l'internationale, du secteur privé (incluant l'autofinancement) ou du secteur public. Les banques totalisent 1 % du crédit accordé. Ce financement peut-être catégorisé en : *i) finance communautaire* développée par les associations de base de cotisation et de prêts (ABCP) devenue la troisième source de financement rural, *ii) la finance commerciale* attribuée à l'agro-business à travers le support des organisations non gouvernementales (ONG) est la deuxième source de financement, et *iii) la finance de marché* accessible aux firmes spécialisées est la première source de financement (Paul B., 2019). Ces déficits de financement affectent le développement du potentiel des chaînes de valeur.

La création de richesse et la croissance économique sont des facteurs clés pour la cohésion sociale, la stimulation des activités génératrices de revenus et la réduction de la pauvreté dans une bonne gouvernance (GRAHN, 2012). Le partenariat public-privé reste une voie de sortie. Le secteur privé peut booster rapidement la création de richesses par la mobilisation additionnelle de ressources notamment financières, l'extension et la diversification de l'investissement (PROMODEV, 2014). Ainsi des lignes de crédits favorables à la création de richesse impliquant les couches vulnérables serviront à renforcer les stratégies GIM (Growing Inclusive Market) consistant à accroître les marchés inclusifs pour le développement d'entreprise au bénéfice de tous.

L'état haïtien signataire de la convention Internationale de 1992 sur la biodiversité peut bénéficier de ces incitations pour rétablir les normes et s'aligner. Le déficit de crédit est un frein à la promotion d'activités GIM pour les solutions basées sur la nature. La promotion d'activités GIM à travers l'appui des PME soucieuses de la biodiversité et de la situation des ménages vulnérables canaliseront la création des lignes de crédits adaptés et accessibles aux femmes rurales.

Heifer Project international désire recruter un consultant AGR et genre pour travailler sur la promotion des activités GIM répondant aux besoins des femmes pour améliorer le revenu des ménages et réduire les pressions sur les ressources écosystémiques par leur autonomisation.

A travers les actions du projet l'amélioration des services écosystémiques impactera les conditions de vies des 321,832 familles résidents dans les 6 communes d'intervention : Les Cayes, Maniche, Camp Perrin, Saint Louis, Baradères et Coteaux dans le département du Sud et des Nippes.

III. But et Objectif de la consultation

- Réduire la vulnérabilité des femmes en les canalisant vers des opportunités économiques et leur donner des moyens de parvenir à l'autosuffisance économique et à la sécurité alimentaire.

IV. Tâches spécifiques et responsabilités spécifiques

Sous la supervision du Chef de Projet, le consultant travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées et doit tenir compte dans la méthodologie des tâches suivantes :

- Identifier avec les femmes les types d'AGR existant, les enjeux sociaux et économiques notamment sur la biodiversité, les ressources écosystémiques, la santé et la sécurité alimentaire dans les sites du projet ;
- Préparer avec elles les étapes à la mise en œuvre et au bon fonctionnement de l'AGR ;
- Orienter les associations de femmes dans le choix d'AGR respectueuse de l'environnement ;
- Fournir des outils gestion et de contrôle efficaces aux associations pour mieux assurer la mise en œuvre le suivi des AGR avec l'appui du projet ;
- Accompagner 15 associations de femmes locales pour stimuler des activités génératrices de revenus les aidant à l'autonomisation ;
- Stimuler le réseautage et la coopération locale pour créer des fonds de roulement et faciliter le développement d'entreprises viables ;
- Renforcer les activités des mutuelles de solidarité des femmes dans 15 associations locales

V. Résultats attendus

Du début et à la fin de la collaboration le consultant national doit servir aux progrès suivants :

- Disponibilité de capacité d'autofinancement locale permettant l'autonomie et l'épanouissement des femmes dans les sites du projet ;
- Les femmes sont mieux informées des alternatives de création de richesse à leur portée pouvant aussi les aider à préserver la qualité de leur vie et des services écosystémiques.

VI. Méthodologie

Sous réserve de la méthodologie détaillée que le Consultant proposera, il devra s'assurer que la méthodologie consolidera les revues documentaires des produits financiers développés suivant l'initiative de l'AFD et la FECAPH à partir de la consultation de sources secondaires. Il devra proposer avec la note de cadrage un tableau de critères d'évaluation de type d'AGR et des profils de financement de ces AGR pour faciliter l'autonomisation des femmes. Il privilégiera la méthode participative et inclusive répondant à l'empowerment des femmes et des jeunes entrepreneurs

VII. Coordination et appui

Le consultant réalisera la mission sous la supervision du Directeur de programme à qui il soumettra la note de cadrage méthodologique, le rapport préliminaire pour un examen et la

version finale en considérant les commentaires reçus. Veuillez noter que le consultant devra utiliser sa propre logistique (ordinateurs, imprimantes, voitures, tablette, car et GPS).

VIII. Qualifications requises

Le ou la consultant(e) doit avoir les qualifications suivantes :

- ✓ Maîtrise en développement de PME, Economie sociale et solidaire ou en planification
- ✓ Avoir au moins 5 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente dans le développement de PME ;
- ✓ Compétences en marketing et MSD
- ✓ Capacités démontrées en montage et renforcement d'entreprise ;
- ✓ Expérience en agrobusiness et développement de partenariat public privé ;
- ✓ Une connaissance des procédures de Heifer, du PNUD et du FEM ;
- ✓ Une expérience antérieure avec les mesures visant à accroître les marchés inclusives en Haïti des actions GIM la biodiversité en Haïti ;
- ✓ Avoir travaillé sur les domaines de filières de chaînes de valeur faisant la promotion de la biodiversité dans la commercialisation locale et internationale ;
- ✓ Maîtrise du cadre institutionnel haïtien avec une bonne connaissance des traités signés sur le commerce et la finance ;
- ✓ Bonne connaissance des normes de certifications des marchés biologiques et équitables ;
- ✓ Expérience dans la promotion de l'empowerment des femmes en Haïti ;
- ✓ Avoir une excellente maîtrise de la langue française et créole haïtien (écrit, parlé et lu).

IX. Procédure de sélection

Le recrutement se fera par sélection basée sur la qualité. Les critères définissant la qualité sont :

a) La méthodologie proposée :

- ✓ Démarche technique et méthodologique (Cohérence et raison d'être de la démarche) ;
- ✓ Compréhension du mandat ;
- ✓ Adéquation de l'organisation de la mission et du calendrier d'intervention des ressources, faisabilité et cohérence du plan de travail.

b) Les compétences du consultant à la tâche :

- ✓ Formation académique ;
- ✓ Expériences générales ;
- ✓ Expériences spécifiques.

X. Livrables, calendrier et conditions de paiement

La mission se déroulera sur une durée maximale de 4 mois, à compter de la date de début du contrat jusqu'à la remise de la version finale du rapport. Le paiement dépend de l'approbation de la direction de Heifer et sera effectué en quatre versements. Le tableau suivant explique le processus.

Livrables	Durée	Condition de paiement
Note de cadrage de la mission, avec la méthodologie et les procédures, les différentes phases et les groupements à rencontrer	Une semaine après la rencontre le contractant	20 % du montant du contrat, après approbation du premier livrable par le Client
Identification des outils et des closes de mutualisation dans les associations de femmes	A définir pendant la rencontre d'orientation	30 % du montant du contrat, après approbation du deuxième livrable par le Client
Evaluation des besoins en renforcement de capacité ressources humaines, capacité opérationnelle, contrôle, gestion de crédit incluant la mutualisation, la répartition de budget, capacité en équipements et les types d'AGR rentables ;	A définir pendant la rencontre d'orientation	
Sélection de 15 associations de femmes après évaluation et 15 plan de renforcement de capacité axés sur des AGR de haute valeur ;		30 % du montant du contrat, après approbation du livrable par le Client
Rapport préliminaire et plan de renforcement de capacité des associations avec les meilleures combinaison AGR et promotion des mutuelles de solidarité	Dans un délai de 8 jours après les commentaires	20 % du montant du contrat, après approbation du deuxième livrable par le Client
Rapport final de la création et renforcement des mutuelles de solidarité et des 15 associations	Dans un délai de 4 jours après les commentaires	

N.B : Le rapport final de la mission et tous autres documents seront rédigés en français et en anglais et transmis en version électronique (via courriel) par le consultant, à l'attention du Chef de Projet, pour approbation, en format Word, police "Times New Roman taille 12", justifié.

XI. Durée de la prestation

Cette consultation est prévue pour une durée d'un mois, soit 40 jours de travail facturables.

XII. Documents de candidature

Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(3es) d'envoyer leur dossier avec les documents suivants :

1. Lettre de motivation
2. Une proposition technique contenant :
 - Note explicative sur la compréhension des TdR ;
 - Approche méthodologique et du plan de travail ;
 - CV détaillé avec références de 3 clients.
3. Une proposition financière en dollars US
4. Un minimum de 4 références pour des travaux similaires réalisés

XIII. Normes & politiques de l'organisation

A. Limitations

Cette DP ne représente pas un engagement d'attribution d'un contrat, de paiement des frais engagés dans la préparation d'une réponse à cette DP, ou d'obtenir ou de contracter des services ou des fournitures. La génisse se réserve le droit de financer l'une ou l'autre des demandes présentées et se réserve le droit d'accepter ou de rejeter dans son intégralité et son pouvoir discrétionnaire absolu toute proposition reçue à la suite de la DP.

B. Propriété

Article 13.1. Propriété en général. Sous réserve de l'article 12.2 ci-dessous, toute propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques de commerce, les marques de service et les brevets), les droits de propriété intellectuelle, les livrables, les manuels, les œuvres, les idées, les découvertes, les inventions, les produits, les écrits, photographies, vidéos, dessins, listes, données, stratégies, matériaux, processus, procédures, systèmes, programmes, appareils, opérations ou informations développées en totalité ou en partie par ou pour le compte de l'entrepreneur ou de ses employés ou agents en relation avec le service et/ou marchandises (collectivement, le « produit de travail ») sont la propriété exclusive de HPI. Sur demande, l'entrepreneur doit signer tous les documents et prendre toutes les mesures nécessaires pour confirmer ou perfectionner la propriété exclusive de HPI du produit de travail.

Article 13.2. Propriété intellectuelle antérieure. Toute propriété intellectuelle appartenant à une Partie avant la date d'entrée en vigueur (« propriété intellectuelle antérieure ») doit demeurer la propriété exclusive et exclusive de cette Partie. En ce qui concerne l'une des adresses IP antérieures de l'entrepreneur incluses dans le produit de travail, l'entrepreneur conserve la propriété et accorde par la présente à HPI un droit permanent, non exclusif, sans redevances, dans le monde

entier, irrévocable, et une licence d'utilisation, de copie, de reproduction, afficher, modifier, réviser, exécuter et distribuer ladite propriété intellectuelle, dans n'importe quel format ou n'importe quel support, dans le cadre du produit de travail.

Article 13.3. Travail fait pour la location. Dans la mesure où les lois sur le droit d'auteur s'appliquent au produit de travail, les Parties conviennent que (a) HPI a spécialement commandé ou commandé le produit de travail, b) le produit de travail est une "œuvre faite pour la location" en vertu des lois des États Unis sur le droit d'auteur, et c) HPI est considéré comme l'auteur de celui-ci et doit posséder tout droit, le titre et l'intérêt qui y sont. Dans la mesure où ces droits, en tout ou en partie, ne sont pas acquis dans HPI comme un «travail fait pour la location», entrepreneur par la présente subventions irrévocablement, assigne, et les transferts à HPI, exclusivement et à perpétuité, tous les droits de l'entrepreneur de toute nature ou de nature, maintenant connu ou par la suite conçu, dans, et dans le cadre du produit de travail, et HPI doit posséder uniquement et exclusivement tous les droits qui s'y contancient, et dans les éléments de celui-ci, y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits alliés, auxiliaires, subsidiaires, accessoires et d'adaptation. L'entrepreneur renonce par la présente à tous les droits connus sous le nom de « droits moraux » et à tous les droits similaires que l'entrepreneur peut avoir en rapport avec le produit de travail. La description des services et/ou des marchandises fournis dans le présent accord ne limitent en rien la façon dont HPI peut utiliser le produit de travail.

C. Règlements applicables

Les soumissionnaires doivent être légalement enregistrés pour opérer en Haiti et se conformer à la législation locale applicable, y compris l'achat non limité au droit du travail, les exigences financières, les impôts, etc.

Les soumissionnaires seront également tenus de se conformer aux politiques et normes de HPI